

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2022

Absents excusés : Delphin BEPOIX (pouvoir à Paul RUCHET), Jean-Pierre COURBET (pouvoir à Marc FAIVRE), Michel LENGLET (pouvoir à Jean-Louis VIENNET), Marie-José POUYET (pouvoir à Jocelyne WOILLARD), Anaïs CHARPY et Damien TALLANDIER.

Absents non excusés : Maryline BORDY, Vicky ESTUR et Christine PUGIN.

Secrétaire de séance : Béatrice URICHER.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h30.

I- Approbation du compte-rendu du 12 mai 2022 : à l'unanimité.

II – Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) <u>Permis de construire</u>		
SCI ETALANS	Aux Ruchottes	Bâtiment artisanal
ISABEY Vincent	17 rue Bellevue	Extension habitation
POUYET Daniel	17 rue de Bermotte	Maison d'habitation
Ets CHAYS Frères	Au Sevuét	Concession agricole
Gaec des 3 Etangs	Les Crignouliers	Extension bâtiment agricole
SCI VLE	Au Sevuét	Bâtiment d'activités
MAIGNARD Jérôme	12 rue des Tilles	Extension garage
MATHEY Jean-Marc	5 rue Saint Marc	Abri de piscine

2) <u>Déclarations préalables</u>		
SCI A ETALANS	9 rue de Plainechaux	Abri de stockage
MARGUIER Claude	8 rue de Bermotte	Extension garage
SARL GDER	9 rue des Courbes Pièces	Panneaux photovoltaïques
TRUCHE Josiane	7 rue des Vergers	Changement bardage

B- Retour dossiers CCPHD

1) <u>Permis de construire</u>			
MAIGNARD Jérôme	12 rue des Tilles	Extension garage	Sursis à statuer
PESEUX Alain	rue des Acots	Construction maison	Sursis à statuer
ISABEY Vincent	17 rue Bellevue	Extension habitation	Accordé
MAIGNARD Jérôme	12 rue des Tilles	Extension garage	Accordé
MATHEY Jean-Marc	5 rue Saint Marc	Abri de piscine	Accordé

2) <u>Déclarations préalables</u>			
CURIE Romain	52 rue Cusenier	Panneaux photovoltaïques	Accordé
BERGERET Sandy	32 rue Cusenier	Modification façades	Accordé
CAP SOLEIL	32 rue Cusenier	Panneaux photovoltaïques	Accordé
CAIRE Emmanuel	3 rue de la Chauderotte	Carport	Accordé
MATHEY Jean-Marc	5 rue Saint Marc	Abri de piscine	Refus

C- Point Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) reçu en mairie à propos du PLUI.

Les élus sont invités à revoir le projet car certains points sont contestés par les personnes publiques associées, notamment :

- La trop grande consommation d'espace (que ce soit pour l'habitat ou l'économie)
- L'approche retenue concernant les « dents creuses »
- La trop large dispersion des développements sur le territoire au détriment des bourgs
- La requalification de certaines zones
- La justification insuffisante des statistiques de progression de la population et de l'activité économique

- La prise en compte insuffisante des développements des territoires voisins.

« Afin de répondre aux enjeux climatiques majeurs, [la Communauté de Communes demande que les élus réfléchissent] de manières différentes et [puissent] proposer dans [leurs] communes petites et grandes, des possibilités d'économie de consommation d'espaces tant sur l'habitat que sur l'économie. »

Pour rappel, la commune a validé le projet PLUI dans sa séance du 10 mars 2022, par 0 voix « favorable », 19 voix « favorables avec réserve » et 1 avis « défavorable ». Or la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 présente des mesures plus drastiques que celles proposées par le PLUI.

Monsieur le Maire regrette que les recommandations préconisées dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) n'aient pas été suivies en totalité.

Au vu de la loi « Climat et Résilience », le projet PLUI doit faire l'objet de nouveaux remaniements, ce qui va repousser l'enquête d'utilité publique, et donc potentiellement entraver les nouvelles demandes de construction de maisons d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude du projet PLUI est en cours depuis 6 années.

Afin de ne pas entraver les projets d'urbanisme, il est proposé l'envoi d'un courrier à Monsieur le Préfet pour :

- Valider le PLUI
- Dans un second temps, réviser le PLUI dans le cadre de la loi « Climat et Résilience »

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de rédaction du courrier.

III – Vente terrain

SCI SBG Invest 2 : Le Conseil municipal accepte de vendre 2 parcelles triangulaires en limite de voirie (superficies à définir par bornage) au prix de 50 €/m², frais de bornage et de notaire à charge de l'acheteur. La SCI est autorisée à déposer une déclaration préalable avant l'achat du terrain dans le cadre des travaux à venir, mais n'est pas autorisée à les démarrer.

CUINET Kévin : Le Conseil municipal accepte de vendre la parcelle AC 160 d'une superficie de 470 m² au prix de 50 €/m² soit 23 500 €, frais de notaire à charge de l'acheteur.

IV – Achat terrain boisé

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'achat de parcelles situées au lieu-dit « Derrière Bordel » et appartenant à Mme CUSENIER Françoise. Les parcelles d'une contenance de 3ha 50 ca sont constituées de plantation d'épicéas de 10-12 ans, de 64 ares de feuillus et 2 ha en sol nu et sont vendues pour la somme de 10 000 €.

V – Convention de réalisation audit énergétique espace Douge

Proposition de signature d'une convention avec le Syded pour la réalisation d'un audit énergétique à l'espace Douge, dans le cadre de sa réhabilitation (périscolaire).

L'analyse sera réalisée par le bureau d'études « Solutions For Energy Efficiency » pour un montant de 3 480 € TTC. La prestation est soutenue financièrement par le SYDED, l'ADEME et la région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 70 %, soit un reste à charge pour la commune de 1 314 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Syded.

VI – Tiers-Lieu : nouvelle convention de mise à disposition de la maison « Grand »

Dans sa séance du 13 janvier 2022, le Conseil municipal avait opté pour la conclusion d'un bail pour une durée de 10 années et un loyer de 325 €/mois.

L'association « Tiers-Lieu » demande l'établissement d'une convention d'occupation précaire de 12 mois renouvelable (dans la limite de 36 mois) afin de ne pas supporter de frais de notaire et aussi permettre la mise en service rapide de l'association. Par le biais de cette convention, l'association aura la possibilité d'acheter la maison plus rapidement et ainsi d'y entreprendre de gros travaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

VII – Questions et informations diverses (Financement travaux rue de la Préhistoire)

➤ A compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes des collectivités territoriales (décisions et délibérations) se fera par voie électronique, sauf avis contraire du Conseil municipal.

Considérant que la commune dispose d'un site internet, le Conseil municipal décide de publier les actes de manière électroniquement.

➤ Financement rue de la Préhistoire :

Montant des travaux Frais d'études inclus :	327 783.00 € HT
Subventions :	
- Préfecture (30 %)	98 334.00 €
- Département (27 %)	<u>88 501.00 €</u>
TOTAL	186 835.00 €
Reste à charge	140 948.00 €

Une rencontre se tiendra prochainement avec le DINO-ZOO pour finaliser le financement.

➤ Décision du Maire n°02/2022 :

Choix maître d'œuvre pour restauration de l'ouvrage hydraulique rue de la Préhistoire

Estimation des travaux : 285 000.00 € HT

Taux de rémunération : 5.15 %

Soit une mission s'élevant à 14 677.50 € HT

➤ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation du Presbytère : 4 offres ont été reçues le 2 mai.

Le tableau d'analyses a été élaboré par les services de la Communauté de Communes.

La commission « Travaux » se réunira le 16 juin afin de choisir le bureau d'études retenu.

➤ Prochaine réunion de Conseil : le jeudi 7 juillet 2022 à 20h00.

Le Maire
Paul RUCHET

La secrétaire de séance
Béatrice URICHER